RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : NEUWILLER

Conclusion sanitaire

2024

La somme des PFAS est supérieure à la limite de qualité de 0,1 microgramme/l. Un plan d'action pour rétablir la qualité de l'eau a été demandé à la collectivité. A compter du 05/05/2025, la consommation de l'eau est interdite par arrêté préfectoral à des fins de boisson pour les personnes sensibles (femmes enceintes et allaitantes, nourrissons de moins de 2 ans, personnes immunodéprimées). Les autres usages (lavage et cuisson des aliments, lavage corporel, brossage des dents, etc.) restent autorisés. La présence du Chlorothalonil (R471811) conduit également à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. Ce métabolite de pesticides a depuis été classé par l'agence nationale de sécurité sanitaire non pertinent pour l'eau potable. Il ne sera plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

D

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : forage communal de Neuwiller. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 503 personnes sur 1 commune (NEUWILLER). Le responsable des installations est : « SAINT LOUIS AGGLOMERATION - AEP ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAINT LOUIS AGGLOMERATION - AEP » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **03/05/2025**

UDI **068001081**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **29 mg/L**
Valeur maxi : **30 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — B — Dépassement temporaire de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **91 %**
Nombre de substances recherchées : **192**
Valeur maxi : **0,235 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — D — Dépassements réguliers de la limite de qualité

Le terme "PFAS" regroupe plusieurs milliers de substances différentes d'origine industrielle et utilisés dans de nombreux produits de la vie courante. Ces composés perfluorés se dégradent très peu et persistent longtemps dans l'environnement. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour la somme d ...

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **0,228 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,326 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **37,5 °f**
Valeur maxi : **38,1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr